

# Barrages en Corse

Construits, en construction et en projet de construction

## Barrages construits

### Haute-Corse

Ouvrages	Concessionnaire/ Propriétaire	Dimensions (m)	Capacité Mm <sup>3</sup>	Cours d'eau	Communes d'implantation	Type
Barrage de l'Alesani 1964 – 1969	OEHC	Hauteur : 63	10,50	Alesani	Chiatra/Sant-Andrea-di-Cotone	Enrochements
Barrage d'Alzitone	OEHC	32	5,5	Ruisseaux d'Aristone & Pidochina (Fium'Orbo) (CF)	Aghione	Digue en terre
Barrage de l'Argentella	Commune de Calenzana	20	0,05 à 0,10	Ruisseau de Chierchiu	Galeria	Maçonnerie
Barrage de Bacciana	OEHC		2,3			
Barrage de Calacuccia 1965-1968	EDF	Hauteur : 74 Long. de crête : 265 Larg. de crête : 1,62 Larg. de la base : 4,30	25,5	Golo	Calacuccia	Béton armé
Barrage de Codole	OEHC	28	6,6	Regino	Sta-Reparata-di-Balagna/Speloncato/Feliceto	Enrochements
Barrage de Corscia	EDF	30	0,13	Golo	Corscia	Béton
Réservoir de Guazza	OEHC	8	0,32	Golo (CF)	Prunelli-di-Casacconi	Digue en terre
Barrage de Padula	OEHC	17	2	Aliso (CF)	Oletta	Digue en terre
Barrage de Peri	OEHC	28	3	Ruisseau de Grotta (Alesani CF)	Canale-di-Verde	Digue en terre
Retenue de Rogliano	OEHC		47,5			
Barrage de Sampolo 1987 – 1991	EDF	Hauteur : 39 Long. de crête : 93 Larg. de crête : 4,10 Larg. de la base : 50	2	Fium-Orbo	Ghisoni	Béton
Barrage de Teppe Rosse	OEHC	17	2,3	Ruisseau de Caniccia et de Bacciana (Fium'Orbo)(CF)	Aleria	Digue de terre
Retenue de Trevadine	EDF	21	0,21	Fium'Orbo	Lugo-di-Nazza	Béton-terre-enrochement

### Corse-du-Sud

Ouvrages	Concessionnaire/ Propriétaire	Dimensions (m)	Capacité Mm <sup>3</sup>	Cours d'eau	Communes d'implantation	Type
Barrage de Figari	OEHC		5,5	Ruisseau de Ventillegne A compléter par prise d'eau sur l'Orgone (cours supérieur du Stabiacciu)	Figari, Ste Lucie,	??
Barrage de l'Ortolo 1978	OEHC		3	Ortolo	Sartène	
Retenue de l'Ospedale 1996	OEHC	Hauteur : 25	3,3	Palavesani affluent de l'Oso	Ospedale	Levée de terre ?
Barrage de Tolla 1958 – 1960	EDF	Hauteur : Long. de crête : 120 Larg. de crête : 1,50 Largeur de la base : 30	34,74	Prunelli	Tolla	Béton

--	--	--	--	--	--	--

## Barrages en construction :

- **Corse-du-Sud :**
- Barrage sur le Rizzanese, Alta Rocca (communes de Sorbollano, Lévie, Ste-Lucie-de Tallano, Altagene)

## Barrages à venir :

(source Magazine Isula n°4 – Hiver 2009 – 2010, lien : <http://fr.calameo.com/read/0000575271ab6f503683e>)

- **Haute-Corse :**
- Prise d'eau sur la Figarella, en Balagne pour sécuriser l'approvisionnement du barrage de Codole
- De nouvelles réserves en Plaine Orientale et à la périphérie Sud de Bastia (Pas de localisation précise)
- **Corse-du-Sud :**
- Barrage sur la rivière Le Cavo, à Sainte-Lucie-de-Porto-Vecchio
- Projet de barrage à l'étude sur le Taravo à Olivese.

**Trois questions à Stéphanie Grimaldi Présidente de l'Office de l'équipement hydraulique de la Corse (OEHC)**

***Quelles sont les orientations de l'OEHC pour une meilleure gestion de la ressource en eau ?***

Deux axes prioritaires ont été dégagés. Le premier consiste en l'aménagement d'un vaste réseau d'interconnexions afin de permettre une meilleure répartition de la ressource en cas de déficit pluviométrique d'une micro-région à l'autre. Le second prévoit le renforcement de nos capacités de stockage. Grâce à la construction de nouveaux ouvrages, nous pourrions désormais mieux faire face aux importants écarts de pluviométrie parfois constatés d'une année sur l'autre.

***Où seront implantés ces futurs ouvrages ?***

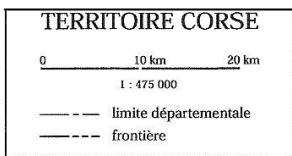
Dans un an environ s'ouvrira le chantier du barrage sur la rivière le Cavo, à Ste-Lucie de Porto-Vecchio. De nouvelles réserves en plaine orientale et à la périphérie Sud de Bastia ainsi qu'une prise d'eau sur la Figarella en Balagne, pour sécuriser l'approvisionnement du barrage de Codole, seront également réalisées. Enfin, un projet de barrage sur le Taravo à Olivese, est à l'étude.

***De quels moyens disposez-vous pour atteindre ces objectifs ?***

80 millions d'euros ont été dégagés dans le cadre de la deuxième convention d'application du PEI, contre 25 sur la première enveloppe. Une hausse significative qui témoigne de l'importance que la Collectivité Territoriale de Corse accorde à la gestion de l'eau. Et un objectif majeur qu'elle se propose d'atteindre dans le strict respect des orientations du Sdage pour participer au développement économique de l'île.

L'Isula – n° 4 – Hiver 2009/2010, lien <http://fr.calameo.com/read/0000575271ab6f503683e>

Carte établie d'après l'Atlas du bassin RMC – Territoire Corse  
 Etat physique des milieux aquatiques superficiels  
 Origine des perturbations  
 Comité de Bassin RMC d'octobre 1995  
 Mise à jour, février 2010



- AJACCIO de 50 000 à 100 000 habitants
- BASTIA de 25 000 à 50 000 habitants
- Porto-Vecchio de 5 000 à 10 000 habitants
- Ile Rousse de 2 000 à 5 000 habitants

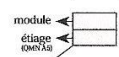
Prise d'eau sur la Figarella pour sécuriser l'approvisionnement du barrage de Codole

Projet à l'étude : Barrage sur le Taravo, sur la commune d'Olivese

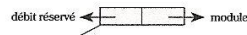
En cours de construction : Barrage sur le Rizzanese & usine hydroélectrique

**HYDROLOGIE**

débits des cours d'eau à des stations représentatives (en m<sup>3</sup>/s)



débits réservés à l'aval des principaux barrages (en m<sup>3</sup>/s)



volume des lacs et des retenues en millions de m<sup>3</sup> (seuil de 1 million de m<sup>3</sup>)

**FONCTIONNEMENT PHYSIQUE DU COURS D'EAU PERTURBÉ PAR :**

- modification de régime hydrologique
- extractions
- aménagements (recalibrage, digues)
- causes multiples
- - - écoulement temporaire

Nouvelles réserves Périphérie sud de Bastia & Plaine orientale Pas d'autre précision

**PRINCIPAUX OUVRAGES ET AMÉNAGEMENTS**

- barrage
- seuil, prise d'eau
- secteur aménagé par succession d'ouvrages
- obstacle infranchissable (poissons)
- centrale nucléaire
- usine hydroélectrique
- microcentrale
- extraction dans le lit mineur
- extraction dans le lit majeur

**PRÉLÈVEMENTS (données Agence)**

prélèvements ponctuels

- agriculture
- industrie
- eau potable
- hydroélectricité
- canon à neige

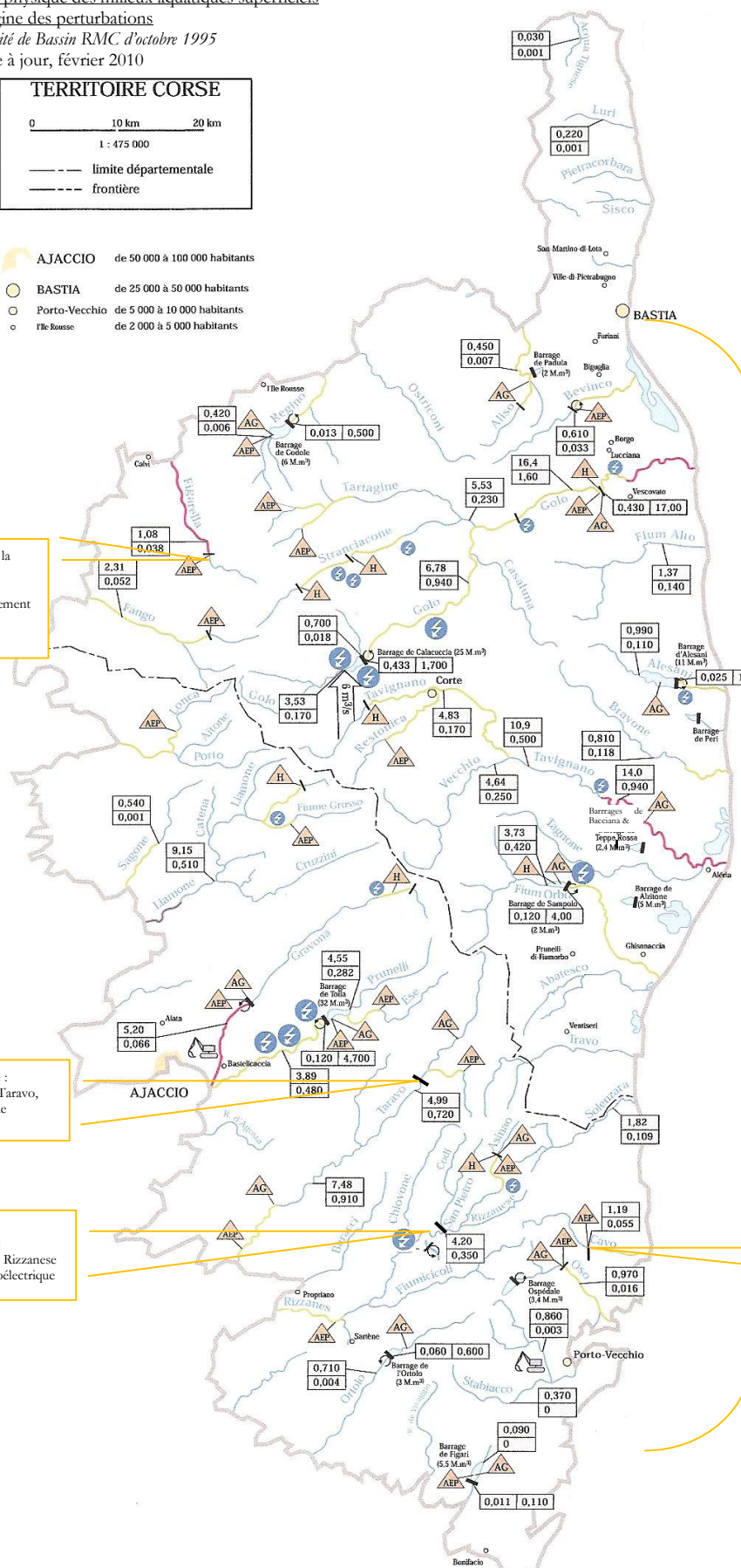
Courant 2011 : Démarrage du chantier du barrage sur le Cavo

multiples prélèvements dispersés

- agriculture
- industrie
- domestique

transferts

- canal
- transfert interbassin important (débit et/ou volume annuel, origine et destination de l'eau, limite 1 m<sup>3</sup>/s)



# Informations sécurité / risques : Source : Service Départemental d'Incendie et de Secours de Haute-Corse

<http://www.sdis2b.fr/site/barrages.htm>



## La nature des risques

Globalement, les accidents de barrages sont des événements particulièrement rares, notamment vis-à-vis du nombre extrêmement élevé de ces ouvrages dans le monde.

Le risque majeur est celui de la destruction du barrage proprement dit pouvant entraîner, par libération plus ou moins brutale des eaux stockées, une onde de crue dévastatrice dans les vallées situées à l'aval.

Les risques sont liés à différents critères :

- type d'ouvrage et modalité de destruction,
  - volume d'eau stockée,
  - configuration et occupation de la zone aval,
  - niveau de suivi.
1. Types d'ouvrage :
    - sur ce plan, les ouvrages en maçonnerie et en béton sont les plus fragiles, même s'ils peuvent apparaître aussi comme les plus solides : une destruction peut intervenir très rapidement engendrant une onde de crue très brutale,
    - les barrages en enrochement présentent l'avantage d'exclure une destruction rapide et d'offrir une forte résistance aux accidents,
    - les digues en terre, sont les plus sensibles aux risques de surverse qui peuvent entraîner une ruine rapide. En dehors de ce cas, leur évolution peut être suivie et les dysfonctionnements observés à l'avance.
  2. Volume d'eau stockée :  
Accroît considérablement le risque notamment en cas de ruine rapide.
  3. Une vallée encaissée est un facteur pénalisant vis-à-vis d'une onde de crue d'autant plus violente qu'elle ne peut s'étendre.
  4. Le suivi d'un ouvrage est un élément très important car il permet de déceler tout indice de dysfonctionnement de l'ouvrage.



## La prévention des risques

1. Généralités :  
En ce qui concerne les dispositions de sécurité publique applicables aux barrages, la circulaire du 14 août 1970 réaffirme la responsabilité première du propriétaire ou du concessionnaire de l'ouvrage dans sa mission relative à la sécurité :
  - maintien des ouvrages en bon état,
  - responsabilité en cas d'accident.

En ce qui concerne le département de la Haute-Corse :

- Barrage de CALACUCCIA :

Lui seul appartient à la catégorie des grands barrages. Il relève donc d'un plan d'alerte spécifique qui doit inclure également le barrage de CORSCIA situé à son aval immédiat.

**L'alerte est donnée par une corne de brume audible dans la zone dite du 1/4 d'heure (de Calacuccia à Pont de Castirla) émettant un signal intermittent pendant au moins 2 minutes, avec des émissions de 2 secondes, séparées d'interruption de 3 secondes.**

**Le signal de fin d'alerte est un son continu d'une durée minimale de 30 secondes.**

- Barrages de l'OEHC :

Des consignes de surveillance incluant le volet alerte ont été établies par le gestionnaire et transmises aux services concernés.

**L'alerte à la population est donnée sur place par la mairie, les services de la gendarmerie ou les sapeurs-pompiers.**

- Barrage de l'ARGENTELLA :

Il ne fait l'objet d'aucun suivi ni consignes de surveillance.

Une étude doit prochainement déterminer sa stabilité et sa durabilité.

## Que doit faire la population?

1. Barrage de CALACUCCIA

**Avant :**

- Connaître le système spécifique d'alerte pour la zone du quart d'heure (de Calacuccia à Pont de Castirla),
- Connaître les points hauts sur lesquels on se réfugiera (collines, étages élevés des immeubles résistants, les moyens et itinéraires d'évacuation).

**Pendant :**

- reconnaître le système d'alerte,
- gagner le plus rapidement possible les points hauts,
- ne pas revenir sur ses pas,
- ne pas aller chercher ses enfants à l'école,
- attendre les consignes des autorités ou le signal de fin d'alerte pour quitter son abri.

Autres ouvrages :

**Avant :**

- Connaître les points hauts sur lesquels on se réfugiera (collines, étages élevés des immeubles résistants, les moyens et itinéraires d'évacuation).

**Pendant :**

- respecter les consignes d'évacuation données par les autorités (mairie, gendarmerie, pompiers),
- gagner le plus rapidement possible les points hauts,
- ne pas revenir sur ses pas,
- ne pas aller chercher ses enfants à l'école,
- attendre les consignes des autorités.

# BARRAGES

